

# Parc national des Monts Birougou

## Zone tampon

## Secteur 02

### Secteur nord et nord-ouest

Largeur réglementaire de 5 km

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Milieux humides et aquatiques (continentaux)</b></p> <p><b>Faune associée</b></p> <p><b>Frayères associées</b></p> <p><b>Paysages riverains associés</b></p> <p><b>Qualité de l'eau</b></p> <p>Peuplement en poissons globalement assez peu diversifié avec faible taux d'endémisme ; connaissance faible (catégorie 1 de FERMON, 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pollution physico-chimique des eaux ;</li> <li>▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats par inondation, drainage ou remblaiement ;</li> <li>▪ Invasion par des espèces végétales exotiques envahissantes (= espèces invasives).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir les risques d'impact par pollution à une échelle appropriée de bassin versant du système aquatique ou humide concerné ;</li> <li>▪ Prévenir les risques d'érosion et de dépôts sédimentaires en aval, notamment en maintenant le couvert végétal ;</li> <li>▪ Prévenir les risques de pollution chimique par des mesures appropriées de stockage des produits toxiques (huiles, hydrocarbures, substances nocives pour l'environnement aquatique) ;</li> <li>▪ Disposer d'une connaissance des espèces invasives dans la zone de projet et prévenir le risque de contamination biologique du secteur de travaux.</li> <li>▪ Soigner l'intégration paysagère des constructions (touristiques et autres) + appliquer des techniques de conception durable des infrastructures.</li> </ul>
<p><b>Baïs (= « salines »)</b></p> <p>Présence du baï Diba-Diba, habitat-cléf pour la grande faune</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pollution physico-chimique des eaux ;</li> <li>▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats par inondation, drainage ou remblaiement ;</li> <li>▪ Dérangement des animaux par sur-fréquentation humaine ;</li> <li>▪ Augmentation du risque de braconnage ;</li> <li>▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repérage fin de ces habitats-clefs + étude des modalités de fréquentation par la faune ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Mise en place d'une zone d'exclusion de toute activité et de toute fréquentation humaine liée au projet autour du baï ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Gorille de plaine</b> <i>Gorilla g. gorilla</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment forêts et clairières à couvert herbacée dense (« forêts à Marantacées »), forêts marécageuses ;</li> <li>▪ Fragmentation des habitats par les infrastructures de transport ;</li> <li>▪ Chasse (<i>ie</i> augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) ;</li> <li>▪ Contraction de maladies au contact régulier des humains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attention particulière dans le tracé des routes afin d'éviter la fragmentation des habitats-clefs pour l'espèce ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention des maladies transmissibles par l'homme, et de règles strictes pour éviter les contacts avec ces animaux.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>
 <p><b>Eléphant de forêt</b> <i>Loxodonta africana</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment zones de concentration saisonnière, zones humides, secteurs riches en arbres fruitiers, forêts et clairières à couvert herbacée dense (« forêts à Marantacées »), bays ou « salines » (clairières où les animaux viennent s'alimenter en sels minéraux) ;</li> <li>▪ Augmentation du risque de braconnage ;</li> <li>▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables à une échelle paysagère + repérage fin des habitats-clefs ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Éviter les explorations sismiques en saison sèche, période de concentration des animaux ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>
 <p><b>Autre grande faune</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment lisières forêts/savanes, forêts/marécages et abords des cours d'eau et points d'eau ;</li> <li>▪ Fragmentation des habitats par les infrastructures de transport ;</li> <li>▪ Chasse (<i>ie</i> augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet (mesures ciblées de préservation) ;</li> <li>▪ Positionnement adapté des voies routières : limitation de la fragmentation des habitats de l'espèce ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse.</li> </ul>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Petits singes</b></p> <p>... dont :</p> <p><b>Cercopithèque à queue de soleil</b></p> <p><i>Cercopithecus solatus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats (forêts marécageuses et littorales pour le Cercocèbe à collier ; forêts à couvert arboré ou arbustif dense pour le Cercopithèque à queue de soleil dans sa zone de distribution du centre-Gabon);</li> <li>▪ Fragmentation des habitats par les infrastructures de transport ;</li> <li>▪ Chasse (<i>ie</i> augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet (mesures ciblées de préservation) ;</li> <li>▪ Positionnement adapté des voies routières : limitation de la fragmentation des habitats de l'espèce ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>